



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Affaire suivie par :  
(prénom nom)  
(service)  
xxxx.xxxxx@ac-paris.fr  
Tél : xx.xx.xx.xx.xx  
N/Ref : xxxxxxxx

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72  
  
Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

Paris, le 25 août 2016

Le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
chargé des écoles et des collèges  
à

Mesdames les Directrices, Messieurs les  
Directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les Professeurs  
des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'éducation nationale

**16AN0135**

**Objet : évaluations CE2 rentrée 2016**

Dans un courriel qu'elle a adressé le 1er septembre 2015 aux enseignants exerçant en élémentaire, la Direction générale de l'enseignement scolaire confirmait la mise en place à la rentrée 2015, dans toutes les classes scolarisant des élèves de CE2, d'une évaluation du niveau de chaque élève à des fins diagnostiques. Cette évaluation aura à être à nouveau conduite à la rentrée 2016 – la classe de CE2 constituant désormais la dernière année de cycle 2, en référence aux programmes de 2016 pour l'école élémentaire.

Ciblées sur la maîtrise de la langue et sur les compétences mathématiques, ces évaluations doivent permettre à chaque enseignant concerné de disposer des indicateurs nécessaires pour mieux connaître les besoins spécifiques de ses élèves et y répondre de manière adaptée. Il est en effet important que chacun d'eux fasse l'objet d'une attention particulière dans la construction progressive de ces compétences complexes, afin de soutenir son implication, sa motivation et sa confiance en ses capacités.

Plus tôt ces évaluations seront conduites, plus vite seront mis en œuvre les ajustements qu'elles génèreront en termes d'étayage, **raison pour laquelle elles devront être conduites dans toute la mesure du possible avant la fin du mois de septembre.**

Les enseignants peuvent avoir recours aux protocoles d'évaluation de leur choix, en privilégiant une approche collective conduite en conseil des maîtres. Une banque d'outils est mise à leur disposition sur EDUSCOL pour les accompagner dans ce processus. Elle propose notamment une base de fiches d'exercices conçus pour l'élève, chacune étant assortie d'un document dédié aux enseignants précisant les consignes de passation et de correction. Ces exercices sont issus d'épreuves étalonnées – vérifiées sur des échantillons nationaux – et sont centrés sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages, indépendamment des méthodes pédagogiques employées.

Les enseignants qui souhaiteraient s'emparer de ces outils sans avoir à constituer eux-mêmes une combinaison d'items peuvent opter pour l'un des trois livrets présentés à titre d'exemples, élaborés à partir d'une sélection de 70 items puisés dans les bases d'exercices. Organisés en séquences d'une durée de 35 minutes environ, ces livrets permettent de choisir entre trois entrées distinctes:

- livret 1 : par domaines d'apprentissage (4 séquences de mathématiques et 5 séquences de français) ;
- livret 2 : par compétences complémentaires dans une même séquence (5 séquences de mathématiques et 4 séquences de français) ;
- livret 3 par tâches complexifiées (5 séquences de mathématiques et 5 séquences de français).

**Afin de faciliter la mise en œuvre de cette évaluation diagnostique, les enseignants peuvent aussi opter pour le livret d'évaluation « élève » proposé par l'Académie de Paris, élaboré à partir des fiches mises en ligne sur EDUSCOL.** Ce livret est constitué de 22 exercices – 10 en français, 12 en mathématiques – référés aux attendus de fin de cycle 2. Il est accompagné d'un livret « enseignant ». Les exercices de ce livret ont volontairement été choisis parmi les premiers degrés de difficulté. Ils doivent permettre de vérifier le niveau d'acquisition des élèves et d'établir un profil d'apprenant en début d'année. A cette fin, les codes de correction sont multiples.

Il pourra être pertinent que les écoles participant à un même Conseil École-Collège choisissent d'adopter un protocole identique, tout particulièrement en REP ou en REP+, afin de pouvoir disposer de résultats comparables et susceptibles de contribuer à la valorisation progressive des actions menées dans le cadre du projet d'école et/ou du projet de réseau.

Les directeurs d'école communiqueront au préalable aux parents les objectifs de cette évaluation diagnostique et leur indiqueront la période au cours de laquelle elles seront conduites. Les résultats leur seront transmis, démarche qui pourra donner lieu, le cas échéant, à la présentation des modalités d'accompagnement dont bénéficieront les élèves dans le cadre de la personnalisation de leur parcours.

J'attire l'attention des directeurs d'école et des enseignants concernés sur le fait que la mise en œuvre de ces évaluations constitue désormais une obligation qui ne nécessitera pas pour autant de remontée des résultats au niveau national.

Selon les choix opérés par les équipes enseignantes, les passations pourront se dérouler à raison d'une ou deux séances par jour. Des informations

complémentaires sont disponibles sur le site EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html>).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans la prise en compte des besoins spécifiques de chaque élève, pour mieux servir notre ambition commune de voir l'école faire progresser et réussir tous les élèves.

signé

Antoine **DESTRES**